

**1. Généralités**

Les ressortissants chinois portent un nom de famille et un prénom. Il n'y a pas d'éléments officiels. Dans les documents officiels le nom de famille est écrit avant le prénom.

**2. Port du nom dans le cas des conjoints**

Les conjoints gardent leurs noms. Mais il y a des cas spéciaux (p.ex. mariage entre un chinois et une étrangère) ou la femme/le mari prend le nom de famille de sa/son partenaire.

**3. Port du nom dans le cas des enfants**

Les parents peuvent choisir si les enfants prennent le nom de famille du père ou de la mère. Normalement, les enfants prennent le nom de famille du père. Les cas où un enfant reçoit le nom de famille de sa mère ne sont pas nombreux. Il n'y a pas de différences entre les enfants légitimes et illégitimes.

**4. Particularités**

-

**5. Exemples**

Passeport de l'homme:	LIU, Peng (Nom, Prénom)
Enregistrement en Suisse:	LIU, Peng (Nom, Prénom)
Passeport de la femme:	ZHANG, Hua (Nom, Prénom)
Enregistrement en Suisse:	ZHANG, Hua (Nom, Prénom)
Passeport de l'enfant:	LIU, Cui (Nom, Prénom)
Enregistrement en Suisse:	LUI, Cui (Nom, Prénom)

**6. Caractères non-latins et non-cyrilliques: transcription appliquée par les offices des passeports**

Pinyin

(Note: Dans les passeports chinois les noms sont écrits en caractère chinois et aussi avec les lettres latines.)